

OBJET : coupure de l'éclairage public dans l'agglomération du bourg de Vaureilles place du monument du 09 décembre 2022 AU 16 décembre 2022

Le Maire de la commune de Vaureilles

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT la modification de l'implantation de deux lampadaires d'éclairage public par l'entreprise LARREN dans le cadre des travaux de l'aménagement et de la sécurisation du Cœur de Village;

ARRETE

Article 1 : l'éclairage public des luminaires K69-01 et K68-01 situés place du monument dans l'agglomération du bourg de Vaureilles sera interrompu pendant la période des travaux du 09 décembre 2022 au 16 décembre 2022

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Préfet de l'Aveyron,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, Direction des Routes et des infrastructures,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Energies De l'Aveyron (SIEDA),
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Capdenac-Gare
- Monsieur le chef de centre du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Fait à Vaureilles, le 8 décembre 2022
Le Maire,

Claude HENRY

